

LES AVANTAGES DU CLASSEMENT

RASSURER LES CLIENTS

Avec le classement, le client sait qu'il va passer des vacances dans une location qui a été contrôlée suivant des normes nationales de classement. Il choisit ainsi son hébergement en fonction de son confort et de ses équipements (1 à 5 étoiles).

FAIRE DE LA PROMOTION

Le classement des meublés de tourisme est une condition obligatoire pour que les meublés soient intégrés dans les outils de promotion des Offices de Tourisme. Vous bénéficiez ainsi d'une large visibilité grâce à la présence de votre hébergement dans les outils de promotion tel que les sites Internet et brochures départementales.

PAYER MOINS D'IMPÔTS

Les loyers et charges perçus dans le cadre d'une location saisonnière sont imposés comme une location de meublé, c'est-à-dire dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC). Il existe deux régimes d'imposition dont les seuils diffèrent selon la nature de la location : le régime forfaitaire et le régime réel.

ACCEPTER LES CHÈQUES VACANCES

Seuls les meublés de tourisme, c'est-à-dire les meublés classés peuvent prétendre aux chèques vacances. 32% des chèques vacances utilisés en France servent à régler un hébergement de vacances. Aujourd'hui, ce sont plus de 8,5 millions de clients potentiels.

GAGNER DES CLIENTS

Le classement garantit aux clients la réussite de leurs vacances grâce à :

- un hébergement de qualité
- le paiement en chèques vacances
- une visibilité détaillée de leur future location avec descriptif et photos
- une facilité de réservation et de paiement en ligne selon les Offices de Tourisme



AU PLUS PRÈS
DE LA
DIFFÉRENCE

CONTACT

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTES-ALPES
13 avenue Maréchal Foch - BP 46
05 002 Gap Cedex 02

04 92 53 62 00
info@hautes-alpes.net

Crédits photos © : B. Bodin, R. Van Rijn, E. Stern



WWW.HAUTES-ALPES.NET

CLASSÉ, C'EST GAGNÉ

LE CLASSEMENT C'EST L'ASSURANCE DE MIEUX LOUER SON MEUBLÉ

Faites la démarche de classer votre hébergement, vous augmentez votre chance de le louer et donnez plus de garanties à vos clients.

CLASSEMENT.HAUTES-ALPES.NET

LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Maison, chalet, appartement, résidence... vous souhaitez donner des ailes à votre location ?

En adoptant le réflexe Qualité par le classement de votre hébergement, vous devenez aux yeux des clientèles touristiques un professionnel de l'hébergement touristique. Cette reconnaissance est l'objet d'une attention toute particulière lors de leur choix de lieu de vacances.

Vous donnez ainsi des garanties fortes quant au niveau de confort, d'équipement, de respect des normes de sécurité.

Vous aurez plus de facilité pour mieux louer et valoriser votre hébergement.

Vous rendez ainsi votre hébergement compétitif face à la concurrence.

LE RÔLE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES HAUTES-ALPES

Qui est habilité à réaliser la visite de classement ou de reclassement ?

La visite doit être effectuée par des organismes agréés (liste sur Atout France). À l'issue de la visite, il vous est délivré une attestation de visite conformément à l'arrêté du 2 août 2010 modifié. L'Agence de Développement des Hautes-Alpes est l'un des organismes agréés, pour réaliser ces visites dans le département.

Les deux personnes habilitées sont :

Émilie MICHELET

emilie.michelet@hautes-alpes.net
+33 (0)4 92 53 22 00 • +33 (0)6 21 25 85 99

Sophie FRANCESCHI

sophie.franceschi@hautes-alpes.net
+33 (0)4 53 00 50

En permanence sur le terrain, ces personnes vous apportent une grande expérience dans l'homologation de votre bien et de précieux conseils.

LE RÉFLEXE QUALITÉ

LOUEZ UN HÉBERGEMENT CLASSÉ

Le classement des locations saisonnières se reconnaît par des étoiles, apportant une indication fiable sur le niveau de prestations, à l'échelle nationale. Il est basé sur un référentiel organisé en 3 chapitres :

- équipements et aménagements
- service aux clients
- accessibilité et développement durable

Pour vous, loueur d'hébergement, le réflexe Qualité c'est la possibilité d'être officiellement reconnu et accrédité par les instances touristiques. Pour la clientèle touristique, le réflexe Qualité est la garantie du respect des normes nationales de classement et d'accéder à une location répondant parfaitement à leurs exigences. Ils ne risquent aucun désagrément... C'est toute l'assurance de leur satisfaction.

COMMENT SE PASSE LA VISITE D'HOMOLOGATION ?

Le logement doit être présenté libre de tout occupant, configuré « prêt à louer », comme s'il allait accueillir des clients.

La visite de classement ou de reclassement est un moment privilégié d'échanges et de discussions avec les techniciens de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes qui vérifient :

- que les pré-requis au classement sont réalisés :
 - la conformité des critères (normes en vigueur)
 - le contrôle général des aménagements
 - les éléments de confort et de superficie, les équipements, etc.

et donnent :

- des conseils sur les notions de sécurité, d'aménagements
- des informations sur l'évolution des demandes de la clientèle touristique et sur le rôle des différents partenaires touristiques.

L'Office de Tourisme où se situe le meublé pourra également être présent et proposer les différents services qu'il peut apporter. Il recueillera en même temps tous les éléments nécessaires (descriptif, photos, tarifs, disponibilités) pour les différents sites Internet sur lesquels le meublé concerné sera présenté une fois classé.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Le critère n°1 concerne les surfaces requises. Il est possible de classer un meublé de tourisme, dès lors que celui-ci fait au moins 12 m². Ci-après, le tableau des surfaces minimum à respecter pour chaque catégorie :

Sur la base de 2 personnes par pièce d'habitation	1*	2*	3*	4*	5*
Surface minimum exigée d'une pièce d'habitation	12m ²	14m ²	18m ²	20m ²	26m ²
Surface moyenne par chambre supplémentaire	7m ²	8m ²	9m ²	10m ²	12m ²
Surface exigée par personne supplémentaire par pièce d'habitation	3m ²				

Ne sont prises en compte que les superficies sous une hauteur de plafond minimum de 1,80 m.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Par meublé et par propriétaire, les frais de dossiers comprennent :

- la visite de classement
- l'instruction, la transmission du dossier et l'édition des documents nécessaires au classement du meublé de tourisme

Tarifs en vigueur

1 meublé	2 meublés	3 meublés	4 meublés	5 meublés	6 meublés	7 meublés	8 meublés	9 meublés	10 meublés
130 €	260 €	380 €	500 €	610 €	720 €	830 €	940 €	1 050 €	1 150 €

Au-delà du 10 dossiers, sur devis.

En cas de visite de contrôle suite à une réclamation, le tarif est fixé à 70 € par logement (la demande de réclamation du propriétaire doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la première visite).

À la fin de chaque visite, le technicien récupère le règlement établi à l'ordre de l' « ADDET 05 ».

APRÈS LA VISITE

Le classement est valable 5 ans.

Dès réception des documents officiels de classement, il est obligatoire d'afficher l'arrêté de classement et le certificat de visite à l'intérieur du meublé.

Une fois classé, vous pourrez demander à ce que votre meublé soit labellisé, c'est une démarche complémentaire au classement.

À QUI S'ADRESSER DANS LE DÉPARTEMENT

- En Mairie du lieu où est situé l'hébergement
- À l'Office de Tourisme du lieu où est situé l'hébergement
- À l'Agence de Développement des Hautes-Alpes
- À l'association départementale des Gîtes de France



LABEL EN VIGUEUR

Dans le département des Hautes-Alpes, un label national reconnu peut répondre à vos attentes :



Gîtes de France

1 place du Champsaur - BP 55 - 05002 Gap
+33 (0)4 92 52 52 92
www.gites-de-france-hautes-alpes.com
info@gites-de-france-05.com



CONFORMER SON LOGEMENT AUX EXIGENCES DU CLASSEMENT



PRÉSENTER UN LOGEMENT IMPECCABLE, À L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR
« L'état et la propreté des lieux et du matériel sont essentiels »



Les sols, murs, plafonds doivent être **en excellent état**.
Peintures et tapisseries impeccables. (Pensez aux portes, interrupteurs, prises, VMC et système de chauffage).



Le mobilier de toutes les pièces ne doit **pas présenter de défaut apparent**.



Les éléments, appareils et ustensiles de cuisine et les sanitaires doivent être dans un **état irréprochable** (joints inclus).



Attention aux **ampoules grillées ou manquantes** et aux **portes coulissantes qui doivent fonctionner** correctement.



PROPOSER UN LOGEMENT ACCUEILLANT ET CONFORTABLE

« Ne négligez aucun détail, même dans les pièces que vous jugerez peu importantes. »

Prévoir la **vaisselle et les couverts en double** par rapport à la capacité de couchage et **proscrire la vaisselle dépareillée**.



Bannir l'électroménager ou appareils électriques trop **anciens, défectueux ou abimés**, la tuyauterie et canalisations apparentes, les ampoules sans luminaire et les fils électriques apparents...

Remplacer régulièrement le vieux linge de maison.

Dans la salle d'eau, penser aussi aux **accessoires indispensables** : petite poubelle, patères, porte-savon...



SOIGNER LA DÉCORATION :

Veiller à proposer une décoration sobre dans chaque pièce, qui plaira au plus grand nombre. Éviter une personnalisation trop importante (photos de famille, signes religieux...).

Miser sur l'harmonie générale.

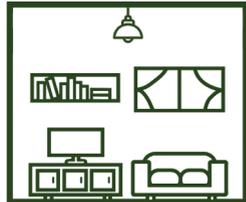


CONFORMER SON LOGEMENT AUX EXIGENCES DU CLASSEMENT



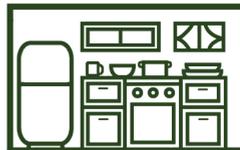
INSTALLER DES MEUBLES FONCTIONNELS, EN NOMBRE SUFFISANT ET HARMONIEUX

Dans le séjour



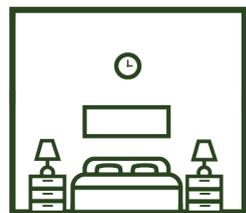
La **table et les chaises** sont adaptées à la **capacité d'accueil**. Un **buffet et/ou des étagères** permettent à vos clients d'entreposer leurs effets (surtout si des couchages y sont comptabilisés).

Dans la cuisine



Prévoir des **rangements libres** afin que vos clients y stockent les denrées alimentaires.

Dans les chambres



Les **placards** sont équipés de penderies et de plusieurs étagères et les cintres qui s'y trouvent sont harmonisés. **Chaque personne** bénéficiera d'un **éclairage en tête** de lit et d'une tablette, y compris les lits superposés.

Dans la salle d'eau



Proposer des **espaces de rangement** pour les trousseaux et le linge de toilette. **Les joints et rideaux de douche** doivent être en **excellent état** (pas de moisissure, de salissure ou d'usure)

Sur les balcons, terrasses ou jardin :



Proposer du **mobilier de jardin** (au minimum table et chaises)



Opter pour du matériel solide et en bon état :

Pour tous vos meubles, matelas, sommiers, électroménagers, accessoires, et équipements bébé, **privilégier l'acquisition de matériels durables, de qualité et peu fragiles.**



Laisser en permanence le matériel de ménage :

Le mieux est de **proposer un rangement dédié aux ustensiles de nettoyage** (seau, serpillère, balai, balai-brosse, étendoir à linge, aspirateur, table et fer à repasser...) ainsi qu'aux produits ménagers, pour ne pas les laisser « à la vue ».



Protéger les matelas pour une literie irréprochable.

Fournir des **alaises imperméables**, que vous changerez entre chaque location.

Remplacer régulièrement le matériel de literie quand celui-ci est taché et/ou abîmé (oreillers, couettes, alaises, matelas, housse de canapé et de matelas...).



PROPOSER UNE LOCATION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :

Sans être exhaustive, voici une liste d'équipements recommandés pour la maîtrise des dépenses d'eau et d'énergie qu'engendre une location saisonnière :



Limiter la consommation d'eau :

Installer des embouts à débit économique à visser sur le robinet (mousseur), des pommes de douche avec aérateur.

Opter pour un mitigeur thermostatique pour trouver rapidement la bonne température et limiter le débit d'eau.

Privilégier des toilettes avec mécanisme à double flux. Pour les WC non équipés, des plaquettes de réservoir ou le sac économiseur d'eau peuvent être installés.



Réduire la consommation d'énergie :

Gérer plus efficacement le chauffage avec un double ou triple vitrage, et l'installation d'un programmeur.

Envelopper votre ballon d'eau chaude avec un matériau isolant. La tuyauterie pourra aussi être isolée avec des protections.

Favoriser l'acquisition d'appareils électroménagers à basse consommation, Installer des ampoules «Basse-Consommation» ou led.



Sensibiliser la clientèle :

Encourager l'utilisation de produits d'entretien éco-labellisés.

Informar sur les éco-gestes : transport public à disposition, extinction des lampes, fermeture des fenêtres... (affichage ou information dans livret d'accueil).

Inciter aussi vos hôtes à trier correctement leurs déchets (mise à disposition de poubelles appropriées, Information sur le mode de tri dans votre livret d'accueil).



Agence Départementale de Développement
Economique et Touristique des Hautes-Alpes

Meublés de Tourisme : Procédure et condition de prestation

Les présentes conditions générales de prestations ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'Agence de Développement des Hautes-Alpes propose et assure l'évaluation du ou des meublés de tourisme du propriétaire ou de son mandataire.

Ce document précise également les démarches administratives y afférant, en vue de l'obtention d'un classement, dans le cadre de la procédure réglementaire telle que décrite dans la loi du 22 juillet 2009 et l'arrêté du 17 août 2010.

Ces mêmes conditions décrivent les règles de fonctionnement et obligations réciproques des parties. Elles constituent le seul accord entre les parties et prévalent sur tout autre document.

1) Les grands principes du classement pour les meublés

La procédure de classement des meublés de tourisme est une démarche volontaire, qui permet l'attribution d'1 à 5 étoiles à une location, en fonction de son niveau de confort et des services proposés.

Les normes de qualité sont définies par arrêté ministériel du 2 août 2010. Le tableau de classement comprenant 112 critères de contrôle (obligatoires et optionnels), est divisé en trois chapitres :

- Equipements et aménagements,
- Services aux clients,
- Accessibilité et développement durable.

Ce contrôle est effectué sur la base d'une visite déclarée. Il fonctionne selon un système à points, chaque critère étant affecté d'un nombre de points.

Certains critères ont un caractère «obligatoire», d'autres ont un caractère «à la carte» (c'est-à-dire «optionnels»).

Pour être classé dans une catégorie donnée, le meublé doit obtenir un nombre de points «obligatoires» et un nombre de points «à la carte».

La combinaison de points «obligatoires» et «à la carte» est conçue pour permettre la prise en compte de l'identité de chaque meublé et de son positionnement commercial.

2) Engager la procédure de classement

Etape 1: Le propriétaire doit déclarer son meublé en mairie de la commune où il se situe. (Formulaire Cerfa n° 14004).

Etape 2 : Le propriétaire (ou son mandataire) doit faire réaliser une visite de son meublé.

Pour ce faire, il doit prendre contact avec l'Office de tourisme, ou la Mairie du lieu où est situé son meublé.

Ainsi, l'Office transmettra au propriétaire (ou à son mandataire) des documents obligatoires (référentiel de classement pour qu'il détermine quelle catégorie de classement demander pour une capacité donnée - Cerfa N° 11819*03 - bon de commande). Elle le conseillera sur la préparation de la visite de contrôle et commandera une visite de classement auprès de l'organisme de contrôle agréé de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste d'Atout France.

Seuls 2 organismes sont agréés à ce jour sur le département des HAUTES-ALPES :

- L'Agence de Développement des Hautes-Alpes (Tel : 04 92 53 62 00)

Mme Emilie MICHELET
04 92 53 22 00
emilie.michelet@hautes-
alpes.net

Mme Sophie FRANCESCHI
04 92 53 00 50
sophie.francheschi@hautes-
alpes.net

- L'Association Départementale des Gîtes de France des Hautes-Alpes
(Tel : 04 92 52 52 99)

Etape 3 : En retour, le propriétaire (ou son mandataire) devra remettre à l'Office, les documents complétés qu'elle lui a transmis ainsi qu'un chèque de règlement à l'ordre de l'ADDET 05 et préparera le logement pour la visite de contrôle, libre de tout occupant, configuré « prêt à louer » comme s'il devait accueillir des clients.

Etape 4 : L'organisme de contrôle effectue la visite d'inspection dans un délai de 3 mois maximum après la demande. Les évaluateurs vérifient la conformité des critères, contrôlent les équipements et les aménagements, les services aux clients, l'accessibilité et tous les éléments mis en place en faveur du développement durable. Cette visite s'effectue avec un représentant de l'Office de Tourisme.

Etape 5 : L'organisme agréé, en se référant aux critères de classement décide :

- D'un avis défavorable définitif si la location ne peut être classée, ni dans la catégorie demandée ni dans les catégories inférieures,
- D'effectuer une nouvelle étude dans la catégorie de classement inférieur,
- D'un avis défavorable « provisoire », laissant ainsi aux propriétaires un délai supplémentaire pour justifier de la mise en conformité, sur base de preuves (photos, factures etc.....),
- D'un avis favorable dans la catégorie demandée.

Etape 6 : Si l'avis est favorable, dans le mois qui suit la visite du meublé, l'organisme qui a réalisé la visite transmet au loueur (ou à son mandataire) un certificat de visite qui comporte 3 documents dont les modèles sont fixés par l'arrêté modifié du 2 août 2010 publié au Journal officiel du 8 mai 2012 :

- Le rapport de contrôle « attestation de visite » ;
- La grille de contrôle dûment remplie par l'organisme évaluateur ;
- Une proposition de décision de classement.

Si l'avis est défavorable : l'organisme qui a réalisé la visite transmet au loueur (ou à son mandataire) :

- Le rapport de contrôle « attestation de visite » ;
- La grille de contrôle dûment remplie par l'organisme évaluateur ;

Etape 7 : Le propriétaire ou son mandataire dispose d'un délai de **quinze jours** pour accepter ou rejeter la décision de classement. Pour cela, il doit en informer l'organisme instructeur par lettre recommandée à l'adresse suivante : Agence de Développement des Hautes-Alpes - Immeuble Le Lombard – 13, avenue Maréchal Foch – 05000 GAP. Toute réclamation devra comporter le nom, le prénom et les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé concerné, la date de la visite et le motif précis de la réclamation.

Une nouvelle procédure de classement pourra être engagée à la demande du propriétaire, dans un délai de 2 mois à compter de la première visite. Le coût de la contre-visite est fixé à 70 € par logement.

A défaut de réponse, l'organisme qui a visité le bien prononce la décision de classement valable 5 ans.

Etape 8 : La décision de classement doit obligatoirement être affichée de manière visible à l'intérieur de la location.

Etape 9 : Une fois le classement officialisé, la promotion du meublé peut être engagée sur les outils de promotion au choix du propriétaire, et dans la mesure où l'office de tourisme situé sur la commune du meublé est informée.

3) Obligations des parties

a. Obligations de l'Agence de Développement

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour évaluer le ou les biens objets de la visite de contrôle sur des critères relatifs à sa compétence technique, sa connaissance de la grille de classement telle que publiée en annexe I de l'arrêté du 17 août 2010, son impartialité et son indépendance. Dans ce cadre, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes s'engage :

- A fournir, au propriétaire, un rapport de contrôle et une attestation de classement du ou des meublés de tourisme évalué(s), dans un délai maximum de un (1) mois suivant la visite de contrôle ;
- A ne pas subordonner son engagement pour la demande de classement à une quelconque adhésion ou à une offre de commercialisation.

b. Obligations du propriétaire

Dans le cadre des présentes, il incombe au propriétaire de faciliter toute opération de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes dans le cadre de l'évaluation du ou des meublés de tourisme, en cohérence avec la grille d'évaluation de l'arrêté du 17 août 2010. Ceci implique notamment, pour le propriétaire :

- De remettre à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes ou à ses représentants, les documents nécessaires à la bonne évaluation du meublé de tourisme.
- De prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de l'évaluation, et, plus globalement de fournir des renseignements et informations exacts, sincères et complets à l'Agence de Développement et à communiquer toute information ou renseignement de quelque nature que ce soit, ayant ou susceptible d'avoir un impact sur l'évaluation du ou des meublés de tourisme contrôlés.

En cas de non-respect de ces obligations, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes se réserve le droit de reporter, sans que cela lui soit préjudiciable, la visite de contrôle.

4) Confidentialité et respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 78 sur le droit d'accès et de rectifications des informations nominatives

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes s'engage à ne pas communiquer à des tiers, même partiellement, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation.

Toutes les personnes prestataires de services ou salariés, impliquées dans le processus de contrôle du ou des meublés de tourisme du propriétaire, sont tenus par un engagement de confidentialité professionnelle.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique et les libertés (article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978), le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne.

Pour exercer ce droit, le propriétaire s'adresse à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, 13 Avenue Maréchal Foch - BP 46 05002 GAP Cedex 02. Tel 04 92 53 62 00, info@hautes-alpes.net.

5) Conditions financières

Les frais de dossier comprennent :

- La visite de contrôle,
- L'instruction complète du dossier,
- L'édition et l'envoi des tous les documents relatifs à la visite de contrôle.

Les prix s'établissent comme suit :

1 Meublé	2 Meublés	3 Meublés	4 Meublés	5 meublés	6 meublés
130 €	260 €	380 €	500 €	610 €	720 €
7 meublés	8 meublés	9 meublés	10 meublés	+ de 10 meublés	Contre-visite par lot
830 €	940 €	1 050 €	1 150 €	(sur devis)	70 €

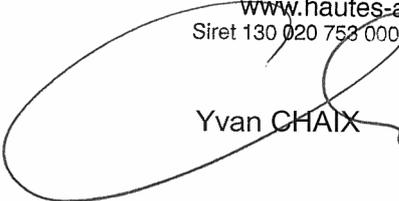
Le règlement de la prestation est à remettre à l'Office de tourisme, en même temps que le bon de commande. Le dépôt en banque du chèque est effectué une fois la visite de contrôle effectuée.

6) Duplicata de la décision de classement

Le propriétaire peut obtenir un duplicata de la décision de classement. Pour cela, il doit s'adresser à l'Agence de Développement des Hautes-Alpes qui conservera les documents afférents au classement pendant 5 ans.

Fait à Gap le 18 mars 2015

**AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DES HAUTES-ALPES**
13 Avenue Maréchal Foch - BP 46
05002 GAP cedex
Tél. 04 92 53 62 00 - Fax 04 92 53 31 60
info@hautes-alpes.net
www.hautes-alpes.net
Siret 130 020 753 00013 - APE 8413Z



Yvan CHAIX

Directeur de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes

SI VOUS ETES UN PROFESSIONNEL:

RAISON SOCIALE: I

N° SIRET/SIREN: I I I I I I I I I I I I I I I I I

L'ADRESSE DE LA PERSONNE DÉCLARANTE EST DIFFERENTE DE L'ADRESSE DU LOGEMENT:

OUI NON

SI OUI:

PAYS: I

N° ET LIBELLÉ DE VOIE:

I I

CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours) :

I I

LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet) :

I I

ACCEPTEZ-VOUS LA PUBLICATION DE VOTRE HÉBERGEMENT DE TOURISME SUR LE SITE DE LA MAIRIE ET DE L'OFFICE DE TOURISME ?

OUI NON

FAIT A LE

SIGNATURE

Avertissement :

Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.



MEUBLÉS DE TOURISME
—
BON DE COMMANDE

Commande de la visite sur rendez-vous

Je soussigné(e),

Nomet Prénom

Sollicite la visite de la (des) location(s) de vacances dont je suis propriétaire, désignée(s) dans le formulaire CERFA n°11819*03 (**un formulaire par meublé**) par l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique (ADDET).

Je m'engage à régler les frais de classement suivants :

- contrôle 1 meublé : 130 €
- contrôle 2 meublés : 260 €
- contrôle 3 meublés : 380 €
- contrôle 4 meublés : 500 €
- contrôle 5 meublés : 610 €
- contrôle 6 meublés : 720 €
- au-delà de 6 meublés : sur devis

Au cas où je ne pourrais assurer ma présence sur place le jour du rendez-vous de la visite, j'autorise la personne suivante à me représenter :

Madame, Mademoiselle, Monsieur⁽¹⁾,

ou

Mairie ou Office de Tourisme de

N° de téléphone : / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Afin de pouvoir bénéficier de ce rendez-vous pour la visite de classement, je certifie avoir déposé un dossier complet auprès de mon référent local (Office de Tourisme, Mairie...) comprenant obligatoirement les documents suivants :

- la présente lettre d'engagement, datée et signée,
- la copie du récépissé de la déclaration en mairie (Cerfa n°14004*02),
- le formulaire de demande de classement (CERFA n°11819*03) complété, daté et signé
- L'état descriptif du meublé complété,
- Le règlement par chèque, à l'ordre de : ADDET 05 (qui sera encaissé après la visite)

J'autorise l'Agence de Développement à *instruire dans sa totalité ma demande de classement, et ce dans le respect de la procédure définie par l'administration et la réglementation.* ⁽³⁾

Je certifie avoir pris connaissance des documents « meublé de tourisme : procédure et condition de prestations » et « Conformer son logement aux exigences du classement. » établis par l'Agence de Développement. ⁽³⁾

Date :

Signature ⁽²⁾ :

⁽¹⁾ : rayer la ou les mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ : faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

⁽³⁾ : cocher

ETAT DESCRIPTIF DU MEUBLE

1/ Renseignements généraux sur le propriétaire du meublé		
Nom et prénom du propriétaire du meublé :		
Adresse :		
Code Postal : __/__/__/__/__/	Commune :	
N° de tel : __/__/__/__/__/__/	N° de portable : __/__/__/__/__/__/__/	
E-mail :	@	
2/ Renseignements généraux sur le mandataire		
Nom et prénom du mandataire :		
Adresse :		
Code Postal : __/__/__/__/__/__/	Commune :	Pays :
N° de tel : __/__/__/__/__/__/__/	N° de portable : __/__/__/__/__/__/__/__/	
E-mail :	@	
3/Renseignements généraux sur la location		
Dénomination commerciale de la location (n° ou nom du meublé) :		
Adresse de la location :		
Code Postal : __/__/__/__/__/__/	Commune :	
N° de tel du meublé : __/__/__/__/__/__/__/		
L'office de Tourisme perçoit-il une cotisation pour ce meublé ?		

4/ Principales caractéristiques du meublé		
Surface totale du meublé : ___ m2		
Nombre maximal de personnes susceptibles d'être logées : ___		
<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> Chalet	<input type="checkbox"/> Loft
<input type="checkbox"/> Appartement dans maison	<input type="checkbox"/> Appartement dans chalet	<input type="checkbox"/> Appartement dans immeuble
<input type="checkbox"/> Studio	<input type="checkbox"/> Studio cabine	
A quel étage est situé votre meublé ?		
<input type="checkbox"/> Rez de chaussée	<input type="checkbox"/> 1er	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème}
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 4 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 5 ^{ème}
<input type="checkbox"/> 6 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 7 ^{ème}	<input type="checkbox"/> 8 ^{ème}
Le bâtiment dispose-t-il d'un ascenseur ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Sinon existe-t-il une contrainte locale ou architecturale qui empêcherait son installation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La location est mitoyenne :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui, avec :	<input type="checkbox"/> Le propriétaire	<input type="checkbox"/> d'autres logements
Le logement est-il équipé pour l'accueil de personnes handicapées ou à mobilité réduite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le meublé dispose-t-il d'un système de chauffage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si oui lequel ?	<input type="checkbox"/> Chauffage central	<input type="checkbox"/> Chauffage individuel
<input type="checkbox"/> Fioul	<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Bois
<input type="checkbox"/> Electrique	<input type="checkbox"/> Solaire	
Le meublé dispose-t-il	<input type="checkbox"/> de la climatisation ?	<input type="checkbox"/> d'un système de rafraîchissement d'air ?

5/ Surface des pièces

Attention : donner la surface d'une hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m

Séjour / salle à manger **sans couchage**

Surface hors coin cuisine : ____ m2

Séjour / salle à manger **avec couchage**

Surface hors coin cuisine : ____ m2

Coint cuisine joint au séjour

Surface : ____ m2

Cuisine indépendante

Surface : ____ m2

Nombre de **salle d'eau** (douche) **avec WC** : ____

Nombre de **salle d'eau** (douche) **sans WC** : ____

Nombre de **salle de bains** (baignoire) **avec WC** : __

Nombre de **salle de bains** (baignoire) **sans WC** : __

Salle d'eau 1 : Surface : ____ m2

Salle d'eau 2 : Surface : ____ m2

Salle d'eau 3 : Surface : ____ m2

Salle d'eau 4 : Surface : ____ m2

Salle d'eau 5 : Surface : ____ m2

Salle d'eau 6 : Surface : ____ m2

Nombre de WC indépendants : ____

WC 1 : ____ m2

WC 2 : ____ m2

WC 3 : ____ m2

WC 4 : ____ m2

Nombre de mezzanine(s) avec couchage : ____

Mezzanine 1 : Surface : ____ m2

Mezzanine 2 : Surface : ____ m2

Mezzanine 3 : Surface : ____ m2

Nombre de cabine(s) avec couchage : ____

Cabine 1 : Surface : ____ m2

Cabine 2 : Surface : ____ m2

Cabine 3 : Surface : ____ m2

Nombre de coin(s) montagne avec couchage : ____

Coin montagne 1 :
Surface : ____ m2

Coin montagne 2 :
Surface : ____ m2

Coin montagne 3 :
Surface :
____ m2

Nombre de chambres : ____

Chambre 1 Surface (**placards inclus**) : ____ m2

Chambre 2 Surface (**placards inclus**) : ____ m2

Chambre 3 Surface (**placards inclus**) : ____ m2

Chambre 4 Surface (**placards inclus**) : ____ m2

Chambre 5 Surface (**placards inclus**) : ____ m2

Chambre 6 Surface (**placards inclus**) : ____ m2

Autres surfaces (Entrée, couloirs, buanderie, cellier,...) :

6/Agencement du salon / salle à manger

- Prise de courant libre
- Eclairage en état de fonctionnement
- Ouvrant sur l'extérieur
- Chauffage
- Placards ou rangements (en rapport avec la capacité d'accueil)
- Table à manger pour : ___ personnes
- Chaise(s), tabouret(s) pour : ___ personnes
- Banc(s) pour : ___ personnes
- Canapé(s) pour : ___ personnes
- Fauteuil(s) pour : ___ personnes
- Table basse

7/Agencement de l'espace couchages dans le salon si existant

- Occultation opaque (rideaux, volets, stores)
- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)
Nombre : ___
Taille : ___ cm (larg)
___ cm (longu) | <input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)
Nombre : ___
Taille : ___ cm (larg)
___ cm (longu) | <input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)
Nombre : ___
Taille : ___ cm (larg)
___ cm (longu) | <input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
Nombre : ___
Taille : ___ cm (larg)
___ cm (longu) |
|---|---|---|--|
- Nombre d'oreillers : ___
- 1 couette ou 2 couvertures par personnes
- Matelas protégé(s) par une alaise
- Eclairage en tête de lit (interrupteur indépendant)
- Interrupteur va-et-vient près du lit
- 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)

8/Équipement de la cuisine ou coin cuisine

Prise de courant libre

Éclairage en état de fonctionnement

Table à manger pour : ___ personnes

Chaise(s), tabouret(s) pour : ___ personnes

Banc(s) pour : ___ personnes

Evier et robinet

Nombre de foyer : ___

Table induction ou vitrocéramique

Mini-four

Four

Micro-ondes

Combiné mini-four /micro-ondes

Hotte

vmc

Ouvrant sur l'extérieur

Verres non dépareillés en nombre suffisant (x2 par rapport à la capacité)

Assiettes non dépareillées en nombre suffisant (x2 par rapport à la capacité)

Assiettes à dessert non dépareillées en nombre suffisant (x2 par rapport à la capacité)

Couverts non dépareillés en nombre suffisant (x2 par rapport à la capacité)
(Couteaux, fourchettes, petites et grandes cuillères)

Bols ou mugs non dépareillés en nombre suffisant (x2 par rapport à la capacité)

Tasses à café non dépareillées en nombre suffisant (x2 par rapport à la capacité)

Saladier

Plat allant au four

Plat de service

2 casseroles

1 poêle

Tire-bouchon

Paire de ciseaux

Couteau à pain

Passoire

1 couvercle

Essoreuse à salade

Plat à tarte

Ouvre-boîtes

Autocuiseur ou fait-tout

Cafetière

<input type="checkbox"/> Bouilloire
<input type="checkbox"/> Grille-pain
<input type="checkbox"/> Lave-Vaisselle
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur avec compartiment conservateur fermé
<input type="checkbox"/> Congélateur
<input type="checkbox"/> Poubelle fermée

9/Aménagement de la(les) salles d'eau ou de bains

Salle d'eau (de bains) 1	<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Baignoire
	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre	<input type="checkbox"/> A proximité du miroir
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement	
	<input type="checkbox"/> Chauffage (sèche serviettes compris)	
	<input type="checkbox"/> Salle d'eau privative avec accès indépendant	<input type="checkbox"/> Salle d'eau attenante à une chambre
	<input type="checkbox"/> Lavabo	
	<input type="checkbox"/> Rideau de douche	<input type="checkbox"/> Pare-douche
	<input type="checkbox"/> Présence d'un WC dans la pièce	
	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo	
	<input type="checkbox"/> Patère(s) ou sèche serviettes	
	<input type="checkbox"/> Miroir	
	<input type="checkbox"/> Tablette sous miroir ou plan vasque	
	<input type="checkbox"/> Autre(s) rangement(s)	
	<input type="checkbox"/> Sèche-cheveux	
Salle d'eau (de bains) 2	<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Baignoire
	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre	<input type="checkbox"/> A proximité du miroir
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement	
	<input type="checkbox"/> Chauffage (sèche serviettes compris)	
	<input type="checkbox"/> Salle d'eau privative avec accès indépendant	<input type="checkbox"/> Salle d'eau attenante à une chambre
	<input type="checkbox"/> Lavabo	
	<input type="checkbox"/> Rideau de douche	<input type="checkbox"/> Pare-douche
	<input type="checkbox"/> Présence d'un WC dans la pièce	
	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo	
	<input type="checkbox"/> Patère(s) ou sèche serviettes	
	<input type="checkbox"/> Miroir	
	<input type="checkbox"/> Tablette sous miroir ou plan vasque	
	<input type="checkbox"/> Autre(s) rangement(s)	
	<input type="checkbox"/> Sèche-cheveux	

Salle d'eau (de bains) 3	<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Baignoire
	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre	<input type="checkbox"/> A proximité du miroir
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement	
	<input type="checkbox"/> Chauffage (sèche serviettes compris)	
	<input type="checkbox"/> Salle d'eau privative avec accès indépendant	<input type="checkbox"/> Salle d'eau attenante à une chambre
	<input type="checkbox"/> Lavabo	
	<input type="checkbox"/> Rideau de douche	<input type="checkbox"/> Pare-douche
	<input type="checkbox"/> Présence d'un WC dans la pièce	
	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo	
	<input type="checkbox"/> Patère(s) ou sèche serviettes	
	<input type="checkbox"/> Miroir	
	<input type="checkbox"/> Tablette sous miroir ou plan vasque	
	<input type="checkbox"/> Autre(s) rangement(s)	
	<input type="checkbox"/> Sèche-cheveux	
Salle d'eau (de bains) 4	<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Baignoire
	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre	<input type="checkbox"/> A proximité du miroir
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement	
	<input type="checkbox"/> Chauffage (sèche serviettes compris)	
	<input type="checkbox"/> Salle d'eau privative avec accès indépendant	<input type="checkbox"/> Salle d'eau attenante à une chambre
	<input type="checkbox"/> Lavabo	
	<input type="checkbox"/> Rideau de douche	<input type="checkbox"/> Pare-douche
	<input type="checkbox"/> Présence d'un WC dans la pièce	
	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo	
	<input type="checkbox"/> Patère(s) ou sèche serviettes	
	<input type="checkbox"/> Miroir	
	<input type="checkbox"/> Tablette sous miroir ou plan vasque	
	<input type="checkbox"/> Autre(s) rangement(s)	
	<input type="checkbox"/> Sèche-cheveux	

Salle d'eau (de bains) 5	<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Baignoire
	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre	<input type="checkbox"/> A proximité du miroir
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement	
	<input type="checkbox"/> Chauffage (sèche serviettes compris)	
	<input type="checkbox"/> Salle d'eau privative avec accès indépendant	<input type="checkbox"/> Salle d'eau attenante à une chambre
	<input type="checkbox"/> Lavabo	
	<input type="checkbox"/> Rideau de douche	<input type="checkbox"/> Pare-douche
	<input type="checkbox"/> Présence d'un WC dans la pièce	
	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont 1 sur le lavabo	
	<input type="checkbox"/> Patère(s) ou sèche serviettes	
	<input type="checkbox"/> Miroir	
	<input type="checkbox"/> Tablette sous miroir ou plan vasque	
	<input type="checkbox"/> Autre(s) rangement(s)	
	<input type="checkbox"/> Sèche-cheveux	

10/ Aménagement général des espaces de couchages

<input type="checkbox"/> Mezzanine	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)
	___ cm (longu)	___ cm (longu)	___ cm (longu)	___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit			
<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				

<input type="checkbox"/> Cabine	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit			
	<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)			
<input type="checkbox"/> Coin montagne	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit			
	<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)			

☐ Chambre 1	☐ Prise de courant libre			
	☐ Eclairage en état de fonctionnement			
	☐ Ouvrant sur l'extérieur			
	☐ Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	☐ Chauffage			
	☐ Placards ou rangements			
	☐ Canapé(s) convertible(s)	☐ Lit(s) simple(s)	☐ Lit(s) double(s)	☐ Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	☐ 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	☐ Matelas protégé(s) par une alaise			
	☐ 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	☐ Interrupteur va-et-vient près du lit			
☐ 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				
☐ Chambre 2	☐ Prise de courant libre			
	☐ Eclairage en état de fonctionnement			
	☐ Ouvrant sur l'extérieur			
	☐ Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	☐ Chauffage			
	☐ Placards ou rangements			
	☐ Canapé(s) convertible(s)	☐ Lit(s) simple(s)	☐ Lit(s) double(s)	☐ Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	☐ 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	☐ Matelas protégé(s) par une alaise			
	☐ 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	☐ Interrupteur va-et-vient près du lit			
☐ 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				

☐ Chambre 3	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Placards ou rangements			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)
	___ cm (longu)	___ cm (longu)	___ cm (longu)	___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit				
<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				
☐ Chambre 4	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Placards ou rangements			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)	Taille : ___ cm (larg)
	___ cm (longu)	___ cm (longu)	___ cm (longu)	___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit				
<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				

□ Chambre 5	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Placards ou rangements			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit			
<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				
□ Chambre 6	<input type="checkbox"/> Prise de courant libre			
	<input type="checkbox"/> Eclairage en état de fonctionnement			
	<input type="checkbox"/> Ouvrant sur l'extérieur			
	<input type="checkbox"/> Occultation opaque (rideaux, volets, stores)			
	<input type="checkbox"/> Chauffage			
	<input type="checkbox"/> Placards ou rangements			
	<input type="checkbox"/> Canapé(s) convertible(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) simple(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) double(s)	<input type="checkbox"/> Lit(s) Superposé(s)
	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___	Nombre : ___
	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)	Taille : ___ cm (larg) ___ cm (longu)
	Nombre d'oreillers : ___			
	<input type="checkbox"/> 1 couette ou 2 couvertures par personnes			
	<input type="checkbox"/> Matelas protégé(s) par une alaise			
	<input type="checkbox"/> 1 éclairage en tête de lit par personne (interrupteur indépendant)			
	<input type="checkbox"/> Interrupteur va-et-vient près du lit			
<input type="checkbox"/> 1 tablette de chevet ou tabouret ou chaise (par personne)				

11/ Equipements		
<input type="checkbox"/> Téléphone dans le meublé		
<input type="checkbox"/> Téléphone à proximité (-300m)		
<input type="checkbox"/> Accès internet haut débit		
<input type="checkbox"/> TV couleur		
<input type="checkbox"/> TV écran plat		
<input type="checkbox"/> Chaînes internationales ou thématiques		
<input type="checkbox"/> Chaine hi-fi ou équivalent (avec radio)		
<input type="checkbox"/> Lecteur DVD		
<input type="checkbox"/> Cloisons entre les pièces d'habitation		
<input type="checkbox"/> Confort acoustique		
<input type="checkbox"/> Climatisation		
<input type="checkbox"/> Lave-linge		
<input type="checkbox"/> Sèche-linge électrique		
<input type="checkbox"/> Etendoir à linge		
<input type="checkbox"/> Seau		
<input type="checkbox"/> Balai		
<input type="checkbox"/> Aspirateur		
<input type="checkbox"/> Table à repasser		
<input type="checkbox"/> Fer à repasser		
<input type="checkbox"/> Mobilier coordonné (harmonie d'ensemble)		
12/ Environnement intérieur et extérieur		
<input type="checkbox"/> Emplacement à proximité (-300m)		
<input type="checkbox"/> Emplacement privatif		
<input type="checkbox"/> Garage privatif fermé		
<input type="checkbox"/> Balcon		
Surface : ___m2		
<input type="checkbox"/> Terrasse		
Surface : ___m2		
<input type="checkbox"/> Parc, cour ou jardin	<input type="checkbox"/> Collectif(ve)	<input type="checkbox"/> Privatif(ve)
	Surface : ___ m2	Surface : ___m2
<input type="checkbox"/> Mobilier de balcon/terrasse/jardin (table et chaises en rapport avec la capacité d'accueil)		
<input type="checkbox"/> Balançoire		
<input type="checkbox"/> Toboggan		
<input type="checkbox"/> Table de ping-pong		

<input type="checkbox"/> Terrain de tennis
<input type="checkbox"/> Billard
<input type="checkbox"/> Hammam
<input type="checkbox"/> Piscine
<input type="checkbox"/> Balnéo
<input type="checkbox"/> Jacuzzi
<input type="checkbox"/> Sauna
<input type="checkbox"/> Autre(s) :
<input type="checkbox"/> Logement avec vue paysagère
Distance d'accès aux pistes de ski, plan d'eau ou plage : <input type="checkbox"/> - 500m <input type="checkbox"/> + 500m
Distance d'accès aux commerces d'alimentation les plus proches <input type="checkbox"/> - 1 km <input type="checkbox"/> + 1 km
Distance d'accès aux transports publics <input type="checkbox"/> - 1 km <input type="checkbox"/> + 1 km
13/ Qualité et fiabilité de l'information client
Mise à disposition de : <input type="checkbox"/> La grille de classement sur demande <input type="checkbox"/> Dépliants / brochures d'information locale et touristique <input type="checkbox"/> Documentation touristique traduite en au moins une langue étrangère
14/ Services au client
Accueil personnalisé <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Draps <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Linge de toilette <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Linge de table <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Lits faits à l'arrivée <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Lit bébé (ou parapluie) <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Chaise haute (réhausseur) <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Service de ménage <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Produits d'entretien <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus
Adaptateur électrique <input type="checkbox"/> A la demande <input type="checkbox"/> Inclus

15/ Mesures de réduction de consommation d'énergie

- Double vitrage
- Ampoules basse consommation ou led
- Appareils électroménagers classe A
- Panneaux solaires
- Chaudière à bois
- Détecteur de présence
- Pompe à chaleur
- Autre(s)

16/ Mesures de réduction d'eau

- Chase double flux
- Robinets avec économiseur d'eau
- Plaquettes ou stop eau dans les WC
- Récupérateur d'eau de pluie
- Autre(s)

17/ Mesures de développement durable

- Produits d'entretien écologiques
- Tri sélectif sur la commune
- Technique de compostage
- Affichage des règles de tri
- Info sur la localisation des points de collecte
- Autre(s)